

## DÉCLARATION

### 5<sup>e</sup> Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

#### *Contre la désinformation pour promouvoir un débat public responsable*

Mars 2021.

Nous, parlementaires de 26 pays d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement les 15, 19 et 26 mars 2021 avec l'appui du Parlement du Canada, à l'occasion de la **5e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas**, intitulée ***Contre la désinformation pour promouvoir un débat public responsable***.

La désinformation numérique, la propagande informatique et leur diffusion via les nouvelles technologies de la communication ont des effets néfastes dont les manifestations et les conséquences incluent la prolifération des discours de haine, l'interférence induite dans les processus électoraux, des limitations de la participation politique, la délégitimation des actions et des campagnes gouvernementales et l'appauvrissement du dialogue, qui menacent la paix et la sécurité.

Durant cette rencontre, nous avons participé à des dialogues autour des effets graves de la désinformation sur la sécurité nationale, les institutions démocratiques et les droits de la personne. Nous avons également échangé des bonnes pratiques législatives pour atténuer leurs conséquences et abordé des questions clés afin d'orienter notre travail parlementaire.

Tenant compte de cela et,

#### ***En reconnaissant :***

1. Que le renforcement de phénomènes liés à la désinformation numérique, à la propagande informatique et à l'irruption constante de nouvelles technologies et plateformes a des effets néfastes dont les multiples manifestations menacent la souveraineté nationale, la gouvernabilité, la sécurité et la stabilité démocratique puisqu'elles ont le potentiel de dégrader l'intégrité des processus électoraux, de miner la confiance citoyenne envers les institutions et d'exacerber la polarisation politique et sociale;
2. Que l'étendue, le pouvoir et la nature mondialisée des grandes entreprises technologiques nécessitent d'entreprendre des initiatives législatives coordonnées entre les pays dans le but de veiller sur les intérêts et la protection des utilisatrices et utilisateurs, et des consommatrices et consommateurs, tout en observant les normes de transparence et d'intégrité les plus élevées;
3. Qu'au vu de la situation de l'économie numérique et des marchés numériques, il est nécessaire d'envisager des approches législatives innovantes promouvant des pratiques commerciales éthiques et empêchant la consolidation des modèles monopolistiques et des pratiques anticoncurrentielles actuels;

4. Que la protection des données personnelles et de la vie privée est un domaine important de la politique publique qui implique, entre autres, de garantir le droit de tous les individus de connaître, actualiser et rectifier toute information collectée sur eux dans des bases de données ou des archives publiques ou privées, ainsi que sur les applications et les plateformes de réseaux sociaux avec lesquels elles et ils interagissent;
5. Que le déploiement de campagnes de désinformation numérique organisées dans le but d'interférer dans le déroulement de processus électoraux transparents et démocratiques est l'une des menaces les plus graves pour la souveraineté et la sécurité nationale de plusieurs pays de la région et du monde;
6. Que la violence de genre en ligne et la désinformation sur le genre, qui affectent tout particulièrement la crédibilité et la confiance publique envers les personnes exerçant en politique et dans la sphère publique, peuvent étouffer ou minimiser les contributions des femmes et, à terme, les exclure des espaces de prise de décision;
7. Qu'il existe des campagnes de désinformation conçues pour affaiblir les droits de la personne des individus et des communautés en situation de vulnérabilité comme les personnes migrantes, ayant un handicap, LGBTQI, les groupes ethniques, ceux victimes de racisme et autres groupes traditionnellement marginalisés, limitant encore plus les espaces de participation politique pour ces individus;
8. Qu'il appartient aux États de garantir le droit à la libre expression et de promouvoir un environnement favorable à la communication libre, indépendante et diverse, en défendant une culture de paix et en favorisant le consensus et la coopération entre les acteurs du système politique;
9. Qu'il est nécessaire de lutter contre la prolifération des discours de haine en ligne, en particulier sur les réseaux sociaux, qui exacerbent la polarisation politique et fragilisent les droits de la personne des groupes historiquement marginalisés, entre autres conséquences;
10. Que l'ère de la communication numérique implique des défis importants pour le journalisme indépendant, dont la pertinence en tant que source d'information objective et fiable est considérable dans les systèmes démocratiques;
11. Que des organisations internationales et multilatérales comme les Nations Unies, l'Organisation des États américains et le Partenariat pour un gouvernement ouvert, entre autres, ainsi que des espaces de coopération internationale comme le Grand comité international sur la désinformation, travaillent sur des initiatives et des recommandations pour aborder le phénomène de la désinformation en proposant des outils aux différentes parties prenantes pour atténuer ses effets;
12. Que les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent également des outils et des ressources pour contrer les effets de la désinformation et renforcer les principes fondamentaux pour la démocratie comme l'ouverture, la transparence et la responsabilité sociale;

13. Que les parlements du monde entier élaborent des lois innovantes pour affronter le phénomène de la désinformation numérique et de la propagande informatique, en tenant compte d'aspects liés à l'éthique dans le traitement et l'utilisation de l'information, au respect sans restriction des droits à la participation politique, et à la liberté d'expression;
14. Que des biais et des schémas de discrimination interviennent dans la conception d'intelligence artificielle et d'algorithmes informatiques, ayant un impact sur les groupes historiquement marginalisés et les excluant de la pleine participation au monde numérique;
15. Que l'ouverture de l'État, et en particulier l'ouverture législative, est fondamentale pour assurer la transparence, l'accès à l'information publique et l'intégrité, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs clés pour combattre ce phénomène, surtout à travers des engagements et des plans d'action cocrées par le parlement et la société.

**Nous nous engageons à :**

1. Convoquer nos gouvernements, les médias, les organisations de la société civile, les mouvements sociaux et les entreprises technologiques pour convenir de mesures visant à protéger l'intégrité et la transparence des processus électoraux dans nos pays, en tenant compte des stratégies toujours plus sophistiquées de désinformation numérique et de propagande informatique, et en observant les normes internationales en matière de liberté d'expression, droit fondamental dans les sociétés démocratiques;
2. Proposer des mesures encourageant les grandes entreprises technologiques et de communication à renforcer leur contribution au bien-être de la société en mettant en place des pratiques de responsabilité sociale et en gérant mieux les effets indésirables, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques;
3. Exercer un contrôle politique de la mise en œuvre de la législation existante ou élaborer de nouvelles lois pour traiter la consolidation de modèles monopolistiques dans le secteur des technologies de la communication et de l'information, afin de répondre à des pratiques anticoncurrentielles qui ont facilité des positions dominantes sur les marchés numériques;
4. Promouvoir la collaboration internationale entre les États, en particulier entre les pouvoirs législatifs de la région, de sorte à élaborer des réponses coordonnées tenant compte des derniers progrès en cybersécurité et en protection des données, compte tenu de la nature mondialisée et systémique de la désinformation et des acteurs et plateformes concernés;
5. Insister sur la nécessité de favoriser des débats et créer ou désigner des commissions législatives chargées de traiter le phénomène de la désinformation, la sensibilisation du public sur ses conséquences et les politiques et mesures législatives nécessaires pour lutter contre;
6. Développer des initiatives législatives sur les discours de haine contre les femmes et les filles, les migrants et les groupes historiquement marginalisés, et promouvoir les valeurs démocratiques fondamentales pour la cohabitation sociale, comme l'égalité, la non-discrimination, le pluralisme politique et la compréhension interculturelle conformément à l'Objectif de développement durable 5 pour l'égalité et l'autonomisation des femmes;

7. Appeler nos gouvernements à promouvoir un environnement de communication libre et pluriel reconnaissant l'importance du journalisme indépendant, de la diversité des médias et des espaces civiques en tant qu'instances et alliés dans la lutte contre la désinformation et la propagande, promouvant ainsi des sociétés justes, pacifiques et inclusives, comme l'énonce l'Objectif de développement durable 16;
8. Promouvoir la collaboration entre les ministères de l'éducation ou leur équivalent, la société civile, les organisations d'étudiants et les institutions éducatives pour favoriser des initiatives visant à renforcer la pensée critique, l'alphabétisation numérique et les pratiques de cybersécurité;
9. Renforcer les lois sur la protection des données et les mettre à jour conformément aux normes internationales les plus élevées en la matière pour qu'elles reflètent l'importance des principes de qualité, de licéité, de finalité et de proportionnalité dans la collecte, le transfert et l'utilisation des données personnelles, et informer la population de manière transparente sur ses droits et garanties;
10. Veiller à l'adoption de législation pour garantir le droit de la population à accéder à l'information publique et promouvoir la diffusion proactive de l'information gouvernementale et parlementaire afin de favoriser des débats politiques fondés sur des preuves, en prenant pour références la Feuille de route pour l'ouverture législative de ParlAmericas et la Boîte à outils sur la transparence législative élaborée par le Réseau pour la transparence et l'accès à l'information, EUROsociAL et ParlAmericas;
11. Poursuivre la conversation sur l'importance d'adopter des principes éthiques dans le développement d'algorithmes informatiques selon des systèmes démocratiques, transparents et inclusifs;
12. Réaffirmer notre responsabilité dans la promotion d'un dialogue public responsable dans nos parlements et dans nos interactions publiques, en présentiel comme en ligne, en appliquant des pratiques de discours et de communication respectueuses, inclusives et tolérantes, propices au dialogue constructif et reconnaissant l'intérêt du pluralisme politique de nos sociétés;
13. Élaborer ou modifier la législation pour appeler les gouvernements et le secteur privé à promouvoir la conception d'intelligence artificielle et d'algorithmes informatiques selon des modèles démocratiques, transparents, inclusifs et éthiques, afin d'éviter la discrimination ou des impacts disparates;
14. Continuer à renforcer les espaces d'échange et de bonnes pratiques parlementaires, au niveau des parlementaires comme au niveau des fonctionnaires qui sont, en outre, un élément clé dans la mise en œuvre effective et la durabilité des efforts pour la modernisation législative et l'utilisation des TIC pour une interaction plus importante et de meilleure qualité avec la population.